

CIRCONSTANCE SPECIFIQUE « NATIXIS ET NGAM AUX ETATS-UNIS »

5 décembre 2017

Rapport du Point de contact national français

Les bons offices du PCN français entre le syndicat américain UNTE HERE et NATIXIS/NGAM ont directement contribué à la résolution du conflit social du Westin Long Beach Hotel qui durait depuis 2015 grâce à l'engagement et à la diligence raisonnable du Groupe NATIXIS/NGAM vis-à-vis de leur filiale américaine, AEW Capital Management

Le Point de contact national (PCN) français pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales a été saisi le 15 septembre 2016 par la section locale n°11 du syndicat nord-américain UNITE HERE d'une circonstance spécifique visant la banque française Natixis et l'une de ses sociétés de gestion d'actifs Natixis Global Asset Management (NGAM) au sujet des activités de leur filiale américaine gestionnaire d'actifs immobiliers, AEW Capital Management, concernant un hôtel californien détenu par l'un de ses clients américains, le fonds de pension de l'Utah, Utah Retirement System (URS).

En février 2015, un conflit social a éclaté au *Westin Long Beach Hotel* en Californie lorsque des travailleurs ont voulu se syndicaliser. Unite Here a déposé une plainte aux Etats-Unis à l'encontre de l'opérateur de l'hôtel qui fait également l'objet d'une *class action*. Unite Here a par ailleurs mené des démarches vis-à-vis de l'opérateur et du propriétaire de l'hôtel et de son conseil. Face à ce que le syndicat considérait comme une violation de la liberté d'association et de négociation collective des travailleurs et des pratiques antisyndicales, Unite Here a saisi le PCN français afin d'entrer en relation avec le Groupe Natixis et sa filiale NGAM afin d'obtenir la fin des incidences négatives alléguées dans l'hôtel.

Déclaration de Unite Here

« Unite Here exprime sa satisfaction devant le règlement positif du conflit social au sein du Westin Long Beach Hotel qui faisait l'objet d'une circonstance spécifique déposée par Unite Here devant le PCN français en septembre 2016.

Il remercie le PCN français pour son engagement, sa disponibilité et son expertise ainsi que pour avoir mené ses bons offices en faisant preuve d'une grande transparence envers les parties. Il salue l'action coordonnée des PCN français et américain qui a permis d'impliquer tous les acteurs concernés au sein d'une chaîne complexe des relations d'affaires en France ainsi qu'aux Etats-Unis.

Il convient que les mesures de diligence raisonnable prises par le Groupe Natixis et NGAM, résultant des bons offices du PCN français, ainsi que l'engagement de Natixis et NGAM auprès de leur filiale américaine AEW Capital Management ont contribué à l'obtention d'un accord entre Unite Here et le nouvel opérateur de l'hôtel mettant fin à la saisine. Il constate que la vente de l'hôtel Westin Long Beach par AEW Capital Management, pour le compte de son client URS, s'est faite en prenant dument en considération les standards de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises notamment en matière de dialogue social. Le nouvel opérateur de l'hôtel a immédiatement négocié avec Unite Here un accord permettant d'organiser la campagne de syndicalisation des travailleurs ce qui a conduit, le 6 septembre 2017, à la syndicalisation de l'hôtel, établissant ainsi la liberté d'association des travailleurs reconnue par l'OCDE et par l'OIT. »

Résumé de la décision du PCN français présentée dans son Rapport détaillé¹

Suite à un conflit syndical dans un hôtel californien sur la syndicalisation des travailleurs, le Westin Long Beach Hotel, qui faisait partie du portefeuille d'actifs d'un fonds de pension américain conseillé par une filiale de la société française NGAM – elle-même filiale du Groupe Natixis, le syndicat Unite Here a saisi le Point de Contact National français de l'OCDE afin que, avec l'appui de son homologue américain, il offre ses bons offices et contribue à trouver une solution avec les différentes parties prenantes afin de remédier au conflit.

Après avoir mené l'évaluation initiale de la saisine entre septembre 2016 et janvier 2017, le PCN français a exercé ses bons offices entre le syndicat américain Unite Here, le Groupe Natixis et NGAM entre février et août 2017 en étroite coordination avec son homologue américain. L'action du PCN a tout d'abord permis des contacts indirects entre le groupe Natixis/NGAM et UNITE HERE, via le PCN, puis des contacts directs entre Unite Here et le nouvel acquéreur de l'hôtel ont eu lieu en août et septembre 2017. Constatant le succès de son action et la remédiation des incidences négatives ayant abouti à la syndicalisation de l'hôtel, le PCN a mis fin à ses bons offices le 11 septembre 2017. Il a ensuite adopté un rapport final et un rapport final détaillé qui ont fait l'objet de consultation des parties et du PCN américain.

Conformément à son mandat, le PCN a examiné l'affaire. Il s'est penché dans un premier temps la nature des liens existants entre les entreprises de la chaîne d'investissement et les allégations d'incidences négatives dans l'hôtel selon les Principes directeurs, puis il a examiné les mesures prises par les groupes Natixis/NGAM pour savoir si elles correspondaient à la diligence raisonnable recommandée par l'OCDE. Cette analyse, qui s'est inspirée des nouvelles recommandations de l'OCDE sur la Conduite Responsable des Entreprises des investisseurs institutionnels de mars 2017, s'est avérée déterminante.

¹ Pour plus de détail, voir le Rapport détaillé du PCN du 5 décembre 2017.

Sur la base des informations disponibles, et ne disposant pas du mandat de gestion confié par URS à AEW, le PCN a émis l'hypothèse sur la diligence raisonnable des entreprises selon les Principes directeurs de l'OCDE² :

- d'une part que l'opérateur de l'hôtel causait vraisemblablement les incidences négatives alléguées (question relevant du PCN américain) et que les activités des entreprises américaines (JV, holding, propriétaire, gestionnaire de l'actif) pouvaient y être à minima directement liées voire y contribuaient ; et
- d'autre part que le Groupe Natixis, regroupant NGAM et AEW qu'il détient à 100%, pouvait être directement lié aux impacts découlant de l'activité de NGAM et de sa filiale américaine AEW.

Le PCN a constaté au regard des informations disponibles qu'au moment du dépôt de la saisine en septembre 2016 Natixis et NGAM ne menaient pas des mesures de diligence raisonnable conformes aux Principes directeurs vis-à-vis de leur filiale américaine AEW Capital Management. Ne disposant pas du mandat de gestion confié par URS à AEW, le PCN a pris en considération l'activité d'AEW de conseil du propriétaire indirect de l'hôtel (URS) et son rôle joué dans l'acquisition de l'hôtel. Le PCN a considéré les hypothèses selon lesquelles d'une part AEW avait connaissance que des entreprises américaines causaient, contribuaient ou que leurs activités étaient en lien direct avec les incidences négatives alléguées par Unite Here, et que, d'autre part, les activités d'AEW étaient susceptibles d'être liées ou d'avoir contribué aux incidences négatives alléguées par Unite Here à défaut d'avoir agi pour remédier à la situation.

Le PCN a noté l'évolution positive de la position de Natixis et de NGAM au cours de l'évaluation initiale, qui s'est traduite par un engagement à haut niveau à adresser un message général à leur filiale américaine³ sur les Principes directeurs, les recommandations de l'OCDE pour la conduite responsable des entreprises dans le secteur financier et sur les enjeux de RSE. Suite aux échanges avec le PCN et avec Unite Here, ce message a finalement pu faire référence à la saisine. Par ailleurs, fin 2016, le plaignant a informé le PCN de l'hypothèse de vente de l'hôtel ; le PCN en a tenu compte dans ces travaux.

En juillet 2017, après de nombreux échanges avec les parties le PCN leur a transmis une analyse préliminaire de la saisine ainsi que des questions destinées aux entreprises américaines et les a invités à dialoguer directement ou à travers la filiale américaine de Natixis. Le PCN leur demandait de l'informer à la fin août 2017 des actions menées et des avancées obtenues. En parallèle, il a

² La diligence raisonnable des entreprises et les mesures de diligence raisonnables sont prévues par les articles 10, 11 et 12 du chapitre II sur les Principes généraux des Principes directeurs et explicitées dans les commentaires dudit chapitre (notamment aux paragraphes 14, 15 et 19). L'OCDE a également publié des considérations clés pour la conduite responsable des entreprises pour les investisseurs institutionnels qui comportent notamment un schéma sur la portée de la diligence raisonnable (cf. « Adressing adverse impact » p. 35).

³ Extrait du communiqué d'évaluation initiale du 26 avril 2017 : « Le Groupe Natixis a accepté de rencontrer le PCN durant l'évaluation initiale. (...) Il a informé le PCN des contraintes découlant de la régulation financière propre aux Etats-Unis et s'est dit prêt à adresser un message général à sa filiale américaine »

sollicité le PCN américain pour qu'il transmette ces questions aux entreprises américaines.

La situation a fondamentalement évolué durant l'été 2017. Réuni le 11 septembre 2017, le PCN a constaté l'aboutissement positif de ses bons offices entre Natixis/NGAM et Unite Here : l'hôtel a été vendu à un autre groupe hôtelier américain puis syndiqué en un mois, mettant ainsi fin à plus de deux ans de conflit social aux Etats-Unis dans l'hôtel Westin Long Beach.

Le PCN note que :

- Natixis et NGAM ont mis en place des mesures de diligence raisonnable adéquates en s'engageant auprès de leur filiale américaine AEW afin qu'elle intègre les nouvelles recommandations de l'OCDE pour les investisseurs institutionnels publiées en mars 2017 à son activité et en particulier dans le cadre de son mandat de gestion concernant le Westin Long Beach.
- La vente de l'hôtel menée par AEW Capital Management pour le compte de son client URS a de toute évidence pris dûment en considération les Principes directeurs de l'OCDE notamment l'importance du dialogue social d'une part dans le choix du nouvel acheteur et d'autre part dans le choix du nouvel opérateur effectué par son nouvel acquéreur. En effet, le nouvel opérateur de l'hôtel et employeur du personnel, HighGate Hotels acteur du secteur hôtelier américain, a immédiatement négocié avec Unite Here l'organisation du vote de syndicalisation des travailleurs. Le 8 septembre 2017, Unite Here a annoncé lors d'une conférence de presse, en présence de la maire de Long Beach et de l'un des superviseurs du comité du comté de Los Angeles (County Supervisor) que l'hôtel était maintenant syndiqué⁴.

Le PCN se réjouit des résultats obtenus, de l'arrêt des incidences négatives et de la remédiation apportée. La liberté syndicale a été appliquée dans l'hôtel. Le Groupe Natixis et sa filiale NGAM ont usé de leur influence auprès de leurs relations d'affaires contribuant ainsi à la fin des incidences négatives sur le terrain. La construction d'une relation de confiance avec les parties a permis des échanges de grande qualité et en toute transparence tout au long de la procédure, contribuant au succès des bons offices français. Le PCN remercie le PCN américain pour son interaction avec les entreprises américaines concernées par la saisine. Cette coordination s'est révélée déterminante pour parvenir à ces résultats.

Cette saisine illustre toute la portée de la diligence raisonnable des acteurs du secteur financier vis-à-vis de leurs relations d'affaires tout au long de la chaîne de valeur dont la diligence raisonnable est essentielle pour remédier à des violations des Principes directeurs au sein de la chaîne de valeur et peut prendre la forme d'un désinvestissement lorsqu'il est conduit avec diligence comme le recommande l'OCDE.

 **Pour plus de détails, voir le Rapport détaillé du PCN du 5 décembre 2017**

Site internet: <http://www.pcn-france.fr>

Courriel: pointdecontactnational-France@dgtresor.gouv.fr

© Point de contact national français de l'OCDE

⁴ New Owners Take Long Beach Westin Union, 8 September 2017 http://www.gazettes.com/news/new-owners-take-long-beach-westin-union/article_ad321940-94d0-11e7-9acb-dbe4adfcf3f8.html